



Assemblée générale

Soixante-septième session

36^e séance plénière

Mardi 13 novembre 2012, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Tanin (Afghanistan),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5

Point 41 de l'ordre du jour (suite)

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/67/118)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Joseph (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Sainte-Lucie s'associe aux déclarations faites à la 35^e séance par les représentants de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine; de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés; du Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes; et de la Barbade au nom de la Communauté des Caraïbes. Nous sommes heureux de nous être associés à l'écrasante majorité des États Membres en votant pour la résolution appelant à la levée du blocus imposé à Cuba (résolution 67/4). Sainte-Lucie a toujours exprimé sa préoccupation que de telles mesures unilatérales allaient à l'encontre du droit

international, de la souveraineté des pays, de la liberté des échanges et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

En tant que membre de la Communauté des Caraïbes, Sainte-Lucie coopère avec Cuba en vue de promouvoir le développement économique, social et en matière d'éducation des populations de notre région. Cuba continue d'offrir de nombreuses bourses aux étudiants de notre région dans diverses disciplines, et ceux-ci reviennent dans leur pays d'origine dotés de compétences qui leur permettent de faire avancer le processus de développement.

La contribution de Cuba à la fourniture de soins de santé aux habitants des régions mal desservies du monde est connue de tous. La formation des médecins des pays en développement contribue également à améliorer, d'une manière générale, la santé des populations de ces pays. Le blocus imposé à Cuba ne fait qu'entraver ces efforts. Il s'agit d'une mesure à la fois inutile et anachronique au XXI^e siècle.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Comme les années précédentes, l'Uruguay a voté pour la résolution 67/4, présentée par la délégation cubaine, convaincu que le blocus imposé à ce pays va à l'encontre des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et viole les règles du droit international, en particulier les normes régissant le commerce international, qui sont contraignantes pour les membres de l'Organisation mondiale du commerce.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

12-58856 (F)



Merci de recycler 

La position de l'Uruguay est en conformité avec la définition contextuelle la plus large du multilatéralisme, de la non-intervention et du règlement pacifique des différends, qui sont tous des principes fondamentaux de notre diplomatie. Cette situation a également un impact sur un autre principe fondamental, celui de l'égalité des États devant la loi. C'est précisément à cause de ce principe que notre pays rejette toute mesure unilatérale ou extraterritoriale coercitive qui contrevient aux règles du droit international et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dont l'exemple le plus courant est le blocus injuste imposé à la République de Cuba.

À plusieurs reprises – et je le répète ici aujourd'hui – la République orientale de l'Uruguay a déclaré son opposition au blocus économique, commercial et financier de Cuba, avec ses graves répercussions sur le bien-être du peuple cubain. Par principe, l'Uruguay rejette, et ne reconnaît pas dans sa législation nationale, l'application extraterritoriale des lois internes des autres États. À ce titre, nous condamnons les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis à Cuba, qui sont une forme de pression qui constitue un obstacle au dialogue et au rapprochement indispensable entre les parties que nous espérons voir reprendre.

En votant pour la résolution, l'Uruguay réaffirme son attachement au multilatéralisme comme instrument légitime de règlement des différends entre États et en tant qu'approche efficace à la promotion de la coopération internationale, des droits de l'homme, de la sécurité et de la compréhension entre les peuples.

M. Shaanika (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs qui m'ont précédé pour exprimer ma profonde sympathie et mes condoléances aux populations des pays touchés par l'ouragan Sandy, en particulier les habitants de notre ville hôte, New York. Ma délégation souscrit aux déclarations faites à la 35^e séance par les Représentants permanents du Cap-Vert, de la République islamique d'Iran et de l'Algérie au nom du Groupe des États d'Afrique, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine, respectivement. Je voudrais cependant faire quelques observations supplémentaires pour expliquer notre vote.

Ma délégation a voté pour la résolution 67/4 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, parce que nous croyons que les nations souveraines doivent vivre en paix les unes avec les autres dans des relations de bon voisinage et adhérer au principe du libre-

échange sans aucune menace ou recours à des mesures coercitives. Il est clair que l'imposition du blocus contre Cuba est un outil coercitif qui est incompatible avec la pratique de la tolérance et qu'en fait, il enfreint la promesse inscrite dans la Charte des Nations Unies, à savoir que tous les États Membres devraient pouvoir « pratiquer la tolérance et vivre en paix dans un esprit de bon voisinage ». De même, le blocus ne favorise pas la pratique de la tolérance et ne renforce pas la paix entre Cuba et les États-Unis afin qu'ils puissent coexister, car elle nuit à l'esprit de bon voisinage.

Nous ne cautionnons pas l'utilisation de mesures coercitives comme outil servant à influencer les politiques d'autres pays épris de paix et souverains. C'est pour cette raison et pour d'autres que la Namibie continue d'être préoccupée par la promulgation et l'application de lois et de mesures qui constituent le blocus économique, commercial ou financier injustifiable d'un pays pacifique. Comme nous l'avons constaté aujourd'hui, le blocus a été massivement rejeté par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, non seulement parce qu'il inflige des souffrances au peuple cubain, mais aussi parce qu'il entrave son développement économique et social.

De même, le blocus viole les droits fondamentaux du peuple cubain, car il cause des dommages irréparables à son mode de vie économique, social et culturel, fondements essentiels de la recherche du bonheur. La Namibie est convaincue que les droits de l'homme dans leur ensemble, qu'ils soient politiques, culturels ou économiques, sont inséparables et donc interconnectés. Parmi ces droits figurent le droit à l'alimentation, le droit à une meilleure santé, le droit à l'éducation et le droit des peuples de toutes les nations de développer leur propre pays comme ils l'entendent. Le blocus prive les Cubains de ces droits fondamentaux, simplement parce qu'ils ont choisi de suivre une voie différente vers le développement socioéconomique.

Mue par sa conviction et sa conscience que le blocus imposé à Cuba constitue un déni des droits que je viens d'évoquer, la Namibie a voté pour la résolution et continuera de le faire jusqu'à ce que le blocus soit enfin levé. Nous espérons que les États-Unis entendront la voix de la communauté internationale qui s'est exprimée haut et fort ici aujourd'hui.

M. Khitchadeth (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de la République

de Cuba, et lui exprimer le soutien de ma délégation et sa solidarité. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer nos profondes condoléances et toute notre sympathie aux gouvernements et aux peuples de tous les pays touchés par l'ouragan Sandy pour les pertes tragiques en vies humaines et pour les dégâts qu'il a infligés.

Je voudrais, pour commencer, saluer le rapport présenté par le Secrétaire général (A/67/118) au titre du point 41 de l'ordre du jour. Ma délégation souhaite s'associer aux déclarations faites par les Représentants permanents de la République islamique d'Iran et de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine, respectivement (voir A/67/PV.35).

Depuis plus de quatre décennies, le peuple innocent de Cuba continue d'endurer les malheurs résultant du blocus économique, commercial et financier imposé à ce pays par les États-Unis d'Amérique. Le blocus a également entravé ses efforts visant à éliminer la pauvreté, à promouvoir le développement économique et social et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est décevant de constater que de telles pratiques commerciales unilatérales et discriminatoires subsistent encore aujourd'hui dans un monde caractérisé par l'interdépendance et la coopération multilatérale entre les États. Le blocus viole le droit international et va à l'encontre des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Il constitue une transgression du droit d'un État souverain à la paix, au développement et à la sécurité et il est, dans son essence et ses objectifs, un acte d'agression unilatérale et une menace permanente à la stabilité d'un pays.

Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, un État Membre ne doit ni promulguer ni faire appliquer des lois, règlements ou mesures dont les effets extraterritoriaux pourraient mettre en péril la souveraineté d'autres États Membres, étant donné que chaque pays a le droit souverain de participer librement aux systèmes financiers et commerciaux internationaux.

Sur la base du principe universel de l'égalité souveraine énoncé dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international, aucun pays n'a le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un autre pays, même si leurs systèmes sociopolitiques sont différents. En tant que nation souveraine et indépendante, la République de Cuba a le droit de choisir son propre

système politique, ainsi que le type de développement qui correspond le mieux à ses conditions spécifiques.

L'an dernier, 186 États Membres ont voté pour la résolution 66/6, ce qui est la preuve irréfutable que la demande de levée du blocus est reconnue et appuyée par la grande majorité de la communauté internationale. La politique de blocus est également de plus en plus rejetée aussi bien à l'intérieur des États-Unis que par la communauté internationale. Les États-Unis doivent le lever immédiatement et sans conditions.

La République démocratique populaire lao se joint à la majorité des États membres de l'Organisation des Nations Unies en réaffirmant la nécessité urgente de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Ce blocus de longue durée a déjà causé au peuple cubain des pertes matérielles et des dommages économiques impossibles à mesurer. En tant que Membres de l'ONU, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider Cuba à jouir de nouveau pleinement de son droit légitime à s'intégrer dans l'économie mondiale. C'est dans cet esprit que ma délégation a voté pour la résolution 67/4.

M^{me} Miguel (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Tout comme l'écrasante majorité des États, Saint-Vincent-et-les Grenadines a voté pour la résolution 67/4. Nous nous associons pleinement aux déclarations faites aujourd'hui au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine, et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous prenons maintenant la parole pour réaffirmer notre profonde conviction que le blocus est obsolète, inefficace et illégal. Cela fait déjà longtemps que cette mesure archaïque et répressive aurait dû être reléguée dans nos livres d'histoire comme triste vestige d'une époque révolue. Les précédentes versions de la résolution sont présentées à chaque session de l'Assemblée générale depuis 20 ans et recueillent un soutien quasi unanime depuis des années. Il n'existe pas d'autre exemple où la communauté internationale s'exprime à une majorité aussi écrasante et avec autant de constance. Cependant, le blocus reste obstinément en place, et ses effets néfastes se sont intensifiés, en particulier au lendemain de la crise économique et financière mondiale.

Saint-Vincent-et-les Grenadines trouve regrettable que des États se soient emparés d'un certain nombre de vagues résolutions de l'Assemblée générale sur divers

sujets – des résolutions ayant bénéficié d'un soutien moins enthousiaste que celle-ci – pour justifier des actions interventionnistes extrêmes. En revanche, il n'est pas donné suite à une expression sans équivoque de la volonté internationale. Les théories et les explications justifiant la poursuite du blocus – allant de l'inertie législative aux considérations politiques superficielles de groupes politiques marginaux – ne suffisent pas à légitimer les souffrances qui continuent d'être infligées au peuple cubain.

Aucun pays présent dans cette salle n'a le droit de dicter aux États-Unis comment mener leur politique étrangère, qui choisir pour amis, ou comment définir leurs intérêts nationaux. Même si un tel droit existait, Saint-Vincent-et-les Grenadines n'aurait pas la prétention de l'exercer contre notre cher ami et voisin du nord. Mais chaque pays présent dans cette salle est tenu, en vertu de la Charte des Nations Unies, de s'opposer aux situations où des décisions nationales de politique étrangère deviennent des violations du droit international ou ignorent les principes de la Charte des Nations Unies, et notamment les principes de l'égalité souveraine et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

En outre, dans un contexte de mondialisation économique et de relations diplomatiques internationales sans égard aux clivages idéologiques, le blocus nous ramène à une ère d'isolationnisme et d'affrontement marquée par les blocus navals et les provocations militaires, qui n'ont plus leur place dans notre système moderne d'interaction économique et politique.

Tout au long de sa lutte de longue haleine contre les effets du blocus, Cuba n'en est pas moins resté un partenaire fidèle et constant du développement de notre pays, même dans les moments difficiles sur le plan mondial. Les universités cubaines ont délivré un diplôme à plus de 250 étudiants de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et en accueillent actuellement 150 autres, et ce gratuitement. Ses chirurgiens ont opéré plus de 3 000 patients de Saint-Vincent-et-les Grenadines, sans leur faire déboursier un centime. Ses médecins ont apporté des soins médicaux et un savoir-faire de qualité dans les zones les plus reculées de notre pays. À l'heure même où nous parlons, des ingénieurs, des architectes et des ouvriers cubains travaillent aux côtés de Saint-Vincentais pour construire un hôpital moderne et notre premier aéroport international. Nous ne saurions dire à quel point nous les en remercions.

En outre, à une époque où l'intégration et l'interaction régionales s'intensifient, l'économie

cubaine ainsi que ses marchés et ressources sont un élément précieux de notre développement collectif dans les Caraïbes. Le fait d'entraver le développement de Cuba par des mesures extraterritoriales illégales risque d'empêcher la croissance des voisins caraïbes de Cuba. À l'heure où nous tentons tous de faire face aux retombées de la crise économique et financière mondiale, la nécessité d'éliminer ces obstacles au développement est encore plus pressante.

Aucun des architectes originels du blocus, ni aucun des dirigeants politiques qui lui ont donné naissance, n'est plus au pouvoir aujourd'hui. En effet, le blocus était en place avant même l'accession de Saint-Vincent-et-les Grenadines à l'indépendance, et il est antérieur à l'entrée à l'ONU des États de la CARICOM, à l'exception de Haïti.

Ne laissons pas la lâcheté politique ou les carcans idéologiques perpétuer ce blocus injuste et nuisible. Nous nourrissons toujours l'espoir d'une évolution dans la pensée et les actions de nos amis américains sur la question, et continuons d'appeler sans équivoque à la suppression de cette entrave au développement de notre voisine caraïbe.

M. Sin Son Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba, et saluer sa présence à ce lieu important en cette occasion particulière.

Je tiens en outre à féliciter sincèrement Cuba pour l'appui qu'elle a reçu ce matin à la majorité absolue de la part des États Membres de l'ONU (voir A/67/PV.35). Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites par les représentants de l'Algérie et de l'Iran, respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à celles d'autres groupes régionaux et orateurs qui se sont exprimés auparavant.

Vingt-et-une années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale s'est penchée pour la première fois sur le point de l'ordre du jour que nous abordons aujourd'hui, à sa quarante-sixième session. Comme nous le savons tous, les États-Unis maintiennent depuis plus de 50 ans un blocus complet contre Cuba dans le but de renverser le Gouvernement cubain, ce qui a eu de graves répercussions sur le développement économique et le bien-être du peuple cubain. Le Gouvernement cubain

estime que son peuple a subi des pertes s'élevant à plus de 1 000 milliards de dollars depuis le début du blocus.

La loi Helms-Burton de 1996, qui élargit le blocus pour atteindre les pays tiers ayant des relations commerciales avec Cuba, constitue une escalade des agissements arbitraires unilatéraux des États-Unis. Le blocus imposé par les États-Unis à Cuba constitue une violation grave des principes d'autodétermination, d'égalité souveraine, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de liberté des échanges énoncés dans la Charte des Nations Unies. Les mesures coercitives extrajudiciaires qui visent à modifier les systèmes politiques, économiques et sociaux en place dans d'autres pays sur la base des valeurs d'un pays particulier ne sauraient en aucun cas être justifiées.

La République populaire démocratique de Corée s'oppose systématiquement à toute forme d'intervention et de sanctions à l'encontre d'États souverains. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a voté ce matin pour la résolution 67/4, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et elle demande instamment aux États-Unis de lever immédiatement le blocus imposé à Cuba, conformément à la volonté de la majorité écrasante des États Membres de l'ONU.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée réitère son ferme appui à la lutte légitime du Gouvernement et du peuple cubains pour préserver leur souveraineté nationale et réaffirme sa solidarité à leur égard.

M. Lazarev (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation de la République du Biélorus salue la présence du Ministre cubain des affaires étrangères, M. Bruno Rodríguez Parrilla, à notre présent débat.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale a de nouveau adopté une résolution (résolution 67/4) intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Une fois de plus, la grande majorité des États Membres a voté pour la résolution exhortant les États-Unis à mettre un terme au blocus. Nous espérons que les États-Unis, qui se rangent dans la catégorie des États civilisés, vont finir par comprendre le caractère

irrationnel et borné des pressions qu'ils continuent d'exercer sur Cuba depuis plus d'un demi-siècle.

Le Biélorus rejette les sanctions et les mesures de répression unilatérales. Ces mesures sont contraires à la Charte et aux principes du droit international. Les mesures de répression unilatérales constituent une violation extraterritoriale flagrante et massive des droits fondamentaux des citoyens des pays à l'encontre desquels elles sont mise en place.

Le Biélorus, en tant qu'État qui a lui-même été visé par des sanctions unilatérales, a souligné à maintes reprises la nécessité que le Secrétaire général et la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme déploient des efforts actifs pour persuader les États-Unis et d'autres pays de s'abstenir de recourir à la tactique arbitraire et grossière qui consiste à exercer des pressions politiques et économiques sur des États souverains. C'est pour cette raison que le Biélorus lance un appel à la création d'un poste de rapporteur spécial auprès du Conseil des droits de l'homme sur le caractère inacceptable des mesures de répression unilatérales. Cette idée a récemment reçu l'appui du seizième Sommet du Mouvement des pays non alignés.

Le Biélorus affirme ici, devant l'Assemblée générale, empreint d'un sens aigu de ses responsabilités, qu'il est impossible de soumettre un État souverain à sa volonté en ayant recours au chantage, à l'intimidation, aux menaces ou à des pressions politiques et économiques. Nous avons donc voté pour la résolution. Nous espérons sincèrement que la résolution et l'appel lancé par la communauté internationale seront pris en considération par les États-Unis et les autres États qui appliquent des mesures de répression unilatérales.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer l'appui de mon pays aux déclarations prononcées à la 35^e séance par les représentants de l'Algérie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et de l'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés. Je souhaite la bienvenue à M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba, et je l'assure, ainsi que son pays ami, de notre plein appui.

Les principes d'égalité souveraine entre les États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures sont les principaux fondements du droit international. C'est pour cette raison précise que la Charte des Nations Unies et les décisions et résolutions de cette Organisation soulignent, depuis la création de cette dernière, le

caractère sacré de ces principes et la nécessité que tous les États Membres de l'ONU les respectent.

Étant donné que le blocus unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis et les mesures adoptées pour l'appliquer strictement sont contraires à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international qui régissent les relations entre États, aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et aux règles du commerce international, ce blocus est de fait illégal, inhumain et incompatible avec les normes définies par la communauté internationale comme étant à la base des relations entre États. Il représente également une remise en question sans précédent du droit international, ainsi que de la crédibilité et de la licéité des politiques unilatérales menées par les États-Unis.

Le blocus imposé à Cuba depuis plus de 50 ans a créé un précédent qui a été rejeté par les États fait de son caractère unilatéral, car il se situe hors des limites du droit international. Il est également une source d'embarras pour l'ONU. En outre, ce blocus a soumis Cuba à toutes sortes de dommages économiques, politiques et sociaux. Il a accentué les souffrances du peuple cubain et placé les États-Unis dans une position gênante d'opposition directe au rejet unanime de cette politique par la communauté internationale. Il a causé des pertes financières s'élevant à 1 000 milliards de dollars.

L'Assemblée générale se penche sur cette question depuis plus de 20 ans. Elle a adopté des résolutions qui ont reçu l'appui d'une majorité écrasante. Un grand nombre d'organisations politiques et régionales spécialisées ont adopté des décisions similaires. Cependant, et malheureusement, le blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba demeure en place comme si de rien n'était. Le fait que 188 États aient voté pour la résolution 67/4 à la séance actuelle confirme, de nouveau, que les États Membres reconnaissent à l'unanimité l'illégitimité de le blocus imposé à Cuba et appellent à y mettre fin.

La République arabe syrienne confirme que les mesures économiques unilatérales, qui ont été imposées par les États-Unis, l'Union européenne et d'autres États, constituent une violation flagrante des principes de droit international. Ces mesures sont un instrument d'hégémonie entre les mains de l'Occident, qui souffre d'un complexe de supériorité face aux autres pays et peuples, et constituent un moyen d'oppression et de coercition économique et politique. De telles mesures ne visent qu'à influencer l'indépendance des décisions

politiques nationales et à s'ingérer dans les affaires intérieures des États Membres d'une façon qui va à l'encontre des dispositions de la Charte. Elles sont aussi une manifestation des politiques de châtement collectif que ces États poursuivent.

Des mesures aussi illégitimes et injustes ne peuvent qu'encourager les sentiments négatifs à l'égard de l'Occident. La majorité de ces mesures ont été imposées par les États occidentaux, particulièrement les États-Unis d'Amérique et les États de l'Union européenne. De telles mesures visent à affaiblir les gouvernements d'autres États Membres de l'ONU ou à exercer une certaine pression sur ces gouvernements afin de les obliger à modifier leurs politiques nationales.

Mon pays voudrait réaffirmer sa condamnation des sanctions imposées par les États-Unis, l'Union européenne et d'autres États. Nous souhaitons mettre l'accent sur les effets et les incidences négatives que de telles mesures unilatérales et illégitimes ont eues sur la vie et la prospérité du peuple syrien. Ces mesures illégitimes unilatérales empêchent les Syriens de satisfaire leurs besoins essentiels, en termes d'accès aux médicaments, à la nourriture, au matériel médical, au gaz à usage domestique, au fioul pour le chauffage, aux besoins de l'agriculture, à l'aviation civile, aux services de transport et au matériel de communication.

À cet égard, nous rappelons que l'imposition de mesures coercitives unilatérales constitue une violation des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 66/186, intitulée « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement », et la résolution 66/156, intitulée « Droits de l'homme et mesures coercitives unilatérales », dans lesquelles l'Assemblée générale a souligné qu'elle condamnait et rejetait les mesures économiques unilatérales, puisqu'elle considère qu'elles font obstacle à des relations commerciales saines entre les États et empêchent la pleine réalisation des droits énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme et dans les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. À cet égard, je tiens à souligner le droit des individus et des peuples au développement.

De telles mesures empêchent chaque individu de jouir de conditions de vie qui garantissent le droit à la santé, à la prospérité et à l'accès à la nourriture, aux soins médicaux, à l'éducation et aux services sociaux nécessaires. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a déjà souligné que les

sanctions unilatérales imposées à mon pays, la Syrie, ont eu un impact considérable sur les revenus commerciaux, les devises, et qu'elles ont ralenti la productivité, diminué les perspectives d'emploi et compromis la prospérité économique et sociale de la population, notamment celle des classes à moyen ou faible revenu. On entend ensuite les parties qui imposent à mon peuple ces mesures coercitives unilatérales parler de leur vif désir de protéger les droits de l'homme en Syrie. Qui allume un incendie criminel ne peut être en même temps un pompier; c'est un acte d'hypocrisie politique qui doit être rejeté.

En vertu de son mandat, l'Assemblée générale est appelée à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux embargos unilatéraux, injustes et hostiles, ainsi qu'aux politiques de sanctions économiques qui sont appliquées par certains États en violation du droit international.

Le fait qu'Israël est un des trois États qui ont voté contre la résolution 67/4 est un affront pour les États-Unis et leur est préjudiciable. L'écrasante majorité des États Membres a voté pour. À cet égard, ma délégation espère que toutes les formes de blocus et de sanctions unilatérales imposées par les États-Unis à Cuba et à de nombreux autres États, dont mon pays, la Syrie, cesseront. Mon pays espère aussi que le blocus et le siège israéliens imposés au peuple palestinien seront levés également. Nous espérons que la voix de la communauté internationale exprimée par l'Assemblée générale et d'autres institutions et organisations internationales sera entendue par les États-Unis et pleinement prise en compte par ses institutions législatives.

De fait, la réélection du Président des États-Unis pour un second mandat a suscité l'optimisme de certains, qui espèrent que l'intervention des États-Unis dans les affaires intérieures des États pourra maintenant décroître. Compte tenu de ce que je viens d'expliquer, mon pays a voté pour la résolution 67/4.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes.

M. Emiliou (Chypre) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne (UE). La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et

d'association et candidats potentiels; ainsi que la République de Moldova, s'associent à cette déclaration.

La politique commerciale appliquée par les États-Unis à l'égard de Cuba est fondamentalement une question bilatérale. Néanmoins, la législation américaine, notamment la loi pour la démocratie cubaine de 1992 et la loi Helms-Burton de 1996, a étendu les effets du blocus imposé par les États-Unis à des pays tiers. Dans le cadre de sa politique commerciale commune, l'Union européenne s'est fermement et continuellement opposée à ces mesures extraterritoriales. Tout en prenant acte de la décision du Gouvernement des États-Unis de lever les restrictions imposées aux envois de fonds et aux voyages familiaux à Cuba, nous ne pouvons pas accepter que des mesures imposées unilatéralement entravent nos relations économiques et commerciales avec Cuba.

Pour remédier à ce problème, le Conseil des Ministres de l'Union européenne a adopté, en novembre 1996, un règlement et une action conjointe pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales vivant en Europe contre les conséquences de ces lois. En outre, au sommet Union européenne-États-Unis tenu en mai 1998 à Londres, il a été conclu un accord visant aussi à remédier aux problèmes posés par la législation extraterritoriale. Il prévoyait des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton, un engagement du Gouvernement des États-Unis à ne pas recourir à l'avenir à une législation à caractère extraterritorial de ce type, et un accord relatif à la discipline à appliquer pour renforcer la protection des investissements. Il est urgent que les États-Unis mettent en œuvre cet accord.

La politique de l'Union européenne envers Cuba a été définie dans une position commune en 1996. Réaffirmant la validité de cette position commune, l'Union européenne a levé en juin 2008 les mesures restrictives imposées à Cuba en 2003. Le dialogue avec les autorités de La Havane a repris sans conditions préalables et sur la base de la réciprocité et de la non-discrimination. Cinq réunions ministérielles axées sur le dialogue politique ont été tenues avec le Gouvernement cubain pour examiner des questions d'intérêt commun, notamment les droits de l'homme, question qui se trouve au cœur des relations avec tous les pays tiers, y compris Cuba. Nous réaffirmons notre détermination à poursuivre un dialogue approfondi axé sur les résultats avec les autorités cubaines, ainsi qu'avec des représentants de la société civile et de l'opposition prodémocratique pacifique conformément aux politiques de l'Union

européenne. Nous réaffirmons le droit des citoyens cubains de décider librement de leur avenir.

Nous jugeons encourageante la libération de tous les prisonniers politiques du groupe des 75 emprisonnés en 2003, ainsi que celle d'autres prisonniers politiques. Nous lançons un nouvel appel au Gouvernement cubain pour qu'il accorde pleinement aux citoyens cubains les droits civils, politiques et économiques internationalement reconnus et les libertés fondamentales, y compris la liberté de réunion et d'expression et la liberté d'accès à l'information; pour qu'il ratifie le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques, ainsi que le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; et, à la suite de la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, pour qu'il envoie à d'autres rapporteurs des invitations à se rendre à Cuba.

Les restrictions actuelles que Cuba impose aux droits et libertés sapent et dévalorisent ses réalisations en matière de soins de santé et d'éducation. De même, la politique économique nationale de Cuba entrave gravement son développement économique. Dans ce contexte, nous prenons note de l'adoption en août 2011, par le Parlement cubain, d'un ensemble de réformes économiques et sociales, en espérant qu'elles seront élargies et mises en œuvre de manière à répondre aux préoccupations essentielles de la population cubaine. Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis contribue aux problèmes économiques de Cuba et a des répercussions négatives sur le niveau de vie du peuple cubain. La levée du blocus imposé par les États-Unis permettrait une ouverture de l'économie cubaine, dans l'intérêt du peuple cubain. Ensemble, nous exprimons à nouveau notre rejet de toutes les mesures unilatérales dirigées contre Cuba qui sont contraires aux règles du commerce international communément acceptées. Nous exhortons les autorités cubaines à apporter des améliorations réelles dans tous les domaines mentionnés.

Malgré leurs préoccupations et critiques constantes concernant la situation des droits de l'homme à Cuba, les États membres de l'Union européenne ont voté à l'unanimité pour la résolution 67/4.

M^{me} Nyamudeza (Zimbabwe) (parle en anglais) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites à la 35^e séance par les représentants du Cap-Vert, de l'Algérie et de l'Iran au nom du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des 77 et de la Chine, et au Mouvement des pays non alignés. Nous fournissons une explication de notre

vote sur la résolution 67/4 non seulement par solidarité avec le peuple de la République de Cuba, mais également parce que nous sommes révoltés par la nature de ce blocus économique, qui tient du châtement collectif. Nous déplorons ces sanctions parce qu'elles nuisent au peuple de Cuba, et parce qu'elles sont appliquées illégalement au regard du droit international.

Le Zimbabwe connaît bien les effets de ce type de punition économique. Notre pays subit un blocus dont les effets et les conséquences sont similaires. Ces mesures unilatérales sont malfaisantes par nature : dans notre cas, elles partent du principe raciste que les Africains ne doivent pas tenir les rênes de leur potentiel économique et ne sauraient jouir des bénéfices que génère leur patrimoine naturel sans la médiation – que dis-je, sans le chantage – des anciens colonisateurs et des compagnons de voyage de ces derniers. Cela nous est tout aussi insupportable que la situation intolérable dans laquelle se trouve Cuba depuis quelque 50 ans.

Nous espérons que ceux qui imposent le blocus économique à Cuba tiendront compte de l'opposition mondiale que suscite leur comportement et qu'ils finiront par céder. Le peuple cubain doit se voir accorder le droit de façonner son destin en toute indépendance et sans entrave. Nous nous tenons à ses côtés, comme, de toute évidence, la majeure partie du monde.

M. Bart (Saint-Kitts-et-Nevis) (parle en anglais) : Saint-Kitts-et-Nevis tient à ajouter sa voix à l'appui de la résolution relative au point 41 de l'ordre du jour, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et à exposer nos raisons de voter en faveur de la résolution 67/4. Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Barbade et de l'Algérie au nom de la Communauté des Caraïbes et du Groupe des 77 et de la Chine, respectivement, ainsi que par le représentant du Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/67/PV.35).

Saint-Kitts-et-Nevis entretient depuis des années de bonnes relations avec les États-Unis d'Amérique, et ce pays continue d'être l'un de nos partenaires les plus proches et les plus solides. Nous respectons le rôle que les États-Unis ont joué dans les relations internationales et dans la création et la promotion de cet organe même. Il s'agit d'un leader mondial, et nous prenons acte et le remercions de son rôle dans les affaires internationales.

Tout en reconnaissant les concessions récentes qui ont été faites dans le cadre du blocus imposé à Cuba, Saint-Kitts-et-Nevis estime qu'elles ne suffisent pas et qu'il convient de faire beaucoup plus. Comme nous l'avons déjà dit, malgré notre petite taille, nous sommes tout prêts à signaler les manquements et à dire la vérité aux puissants lorsque nous en avons l'occasion. Aujourd'hui, c'est ce que nous faisons en appuyant et en votant pour cette résolution.

Il s'agit d'un sujet d'une extrême importance qui touche au cœur même des relations internationales, de la souveraineté, de la non-ingérence et du rôle renforcé des Nations Unies dans les affaires internationales. Depuis 21 ans, les Membres votent en faveur de la résolution visant à mettre un terme à ce blocus. Cette année encore, elle bénéficie de l'appui de la majorité des membres de la communauté internationale. Dans sa contribution au rapport du Secrétaire général (A/67/118) sur ce sujet, Saint-Kitts-et-Nevis a indiqué ne pas avoir promulgué ou appliqué de lois ou mesures faisant obstacle à la liberté du commerce et de la navigation. Nous avons aussi indiqué ne pas promulguer ou appliquer de lois ayant des effets extraterritoriaux portant atteinte à la souveraineté des autres États et aux intérêts légitimes d'entités et de personnes placées sous leur juridiction. C'est là une position de principe adoptée par les États Membres de cet organe.

Saint-Kitts-et-Nevis a donc très à cœur de voir la fin du blocus imposé à Cuba. Cuba est un partenaire pancaribéen. Elle a contribué au développement du système de soins de santé et d'autres secteurs à Saint-Kitts-et-Nevis. La communauté internationale a beaucoup tiré profit de sa coopération avec Cuba et peut encore bénéficier des avantages offertes par la coopération avec ce pays, tout comme Saint-Kitts-et-Nevis a pu le faire.

Il est décourageant que, bien que les résolutions appelant à la levée du blocus aient reçu un appui écrasant de la part de la communauté internationale pour la vingt-et-unième année consécutive, les sanctions ont été maintenues. Cette initiative unilatérale a freiné la croissance du peuple cubain et affecté son développement social et économique. Le blocus est préjudiciable à tous les niveaux, mais surtout pour des raisons humanitaires.

Nous prions instamment tous les États Membres de respecter le caractère sacré de l'Assemblée générale et des décisions qu'elle prend. Le fait que les décisions des de l'ONU ne sont toujours pas respectées continue de miner le multilatéralisme et le fonctionnement du

système des Nations Unies. Ma délégation espère que les deux pays, Cuba et les États-Unis d'Amérique, pourront améliorer leurs relations et amorcer un processus de partenariat et de coopération. Saint-Kitts-et-Nevis estime que la cessation du blocus permettra dans une large mesure de renforcer les relations et la coopération entre les deux pays. La question n'est plus perçue maintenant comme étant simplement d'intérêt bilatéral, mais de préoccupation multilatérale, et nous nous joignons à l'appel lancé par la communauté internationale aux États-Unis leur demandant de lever le blocus.

M. Thu (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer le vote de ma délégation sur la résolution 67/4 qui vient d'être adoptée à une majorité écrasante des États Membres. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier M. Bruno Rodríguez Parilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba, de son importante déclaration.

En tant que membre du Mouvement des pays non alignés, le Myanmar a constamment adhéré à la position de principe du Mouvement en s'opposant énergiquement à l'utilisation des sanctions commerciales et économiques unilatérales contre certains membres du Mouvement dans le but d'exercer des pressions politiques. En fait, les sanctions sont contre-productives et nuisent à la cause des droits de l'homme, en particulier au droit des peuples au développement.

En tant que pays ayant subi des décennies durant des sanctions unilatérales analogues, le Myanmar comprend parfaitement, sur la base de sa propre expérience, la gravité des problèmes et des souffrances causés par les sanctions unilatérales, qui affectent directement la population du pays, particulièrement les groupes vulnérables des femmes et des enfants. Le fait que le très long blocus imposé à Cuba a causé des pertes économiques massives et posé de grands problèmes au pays et à sa population, empêchant le pays d'atteindre son plein potentiel économique, éveille donc notre sympathie.

Voilà pourquoi ma délégation a toujours adopté la position de principe consistant à se joindre chaque année à la communauté internationale pour appeler à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, cela afin de soulager les souffrances de la population. Le Myanmar souscrit pleinement aux buts et principes énoncés dans la Charte, en particulier au principe de l'égalité souveraine des pays. L'adhésion à ces principes contribuera à apaiser la tension et à éviter la confrontation entre États. Nous sommes donc convaincus

qu'il faut que le blocus et les mesures coercitives cèdent la place au dialogue et à la coopération.

Pour ces raisons, le Myanmar a voté encore une fois pour la résolution sur ce sujet.

M. Awinador-Kanyirige (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/67/PV.35).

Le Ghana n'a jamais soutenu le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. La position du Ghana est fondée sur sa détermination à honorer les obligations en vertu de la Charte des Nations Unies. Il est aussi moralement indéfendable de priver le peuple de l'État souverain de Cuba des bénéfices que génère le commerce extérieur. Le Ghana tient à demander au Congrès des États-Unis de répondre à l'appel qui se répète depuis 22 ans pour aider à guérir le multilatéralisme de ce hoquet chronique qu'est le blocus. Au fil des ans, Cuba a fait preuve d'un esprit de multilatéralisme et de coopération internationale en accueillant des milliers d'étudiants africains qui, en retournant dans leurs pays respectifs, contribuent au développement de leurs pays et au progrès dans le monde.

Nous espérons que la question du blocus peut être réglée plus rapidement pour nous permettre de le laisser derrière nous et d'aller de l'avant main dans la main avec les peuples amis de Cuba et des États-Unis d'Amérique.

M. Oyarzábal (Argentine) (*parle en espagnol*) : Le vote de l'Argentine pour la résolution 67/4 reflète notre position à l'égard de l'élimination de ce type de mesure unilatérale et illégitime qu'est le blocus. Le Gouvernement de la République argentine est déterminé à mettre intégralement en œuvre les dispositions de la résolution qui vient d'être adoptée.

L'Argentine reste très attachée au multilatéralisme en tant qu'instrument légitime de règlement des différends entre États et moyen primordial pour relever les défis majeurs nécessitant une coopération étroite entre pays. Le blocus imposé à Cuba est contraire au droit international et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

La législation argentine sur la question prévoit, en vertu de la loi n° 24871 de 1997, que seront totalement inapplicables et dépourvues d'effet juridique les lois étrangères qui cherchent à produire des effets juridiques

extraterritoriaux dans un pays donné au moyen d'un blocus économique ou en freinant les investissements dans le but de provoquer un changement de régime ou pour empêcher le pays en question d'exercer son droit à l'autodétermination. Elle prévoit aussi que les lois étrangères qui ont pour objet de freiner les investissements dans un pays donné au moyen d'un blocus économique ou d'entraver la libre circulation de personnes, des services et des biens, ou qui cherchent à produire des effets juridiques extraterritoriaux dans le but de provoquer un changement de régime ou pour empêcher le pays d'exercer son droit à l'autodétermination, ne seront pas applicables et n'auront aucun effet juridique.

Il est donc inadmissible que, malgré les appels répétés et pratiquement unanimes de la communauté internationale, en particulier de l'Assemblée générale, en faveur de sa levée, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba reste toujours maintenu. Il nous faut éliminer de telles mesures coercitives unilatérales, qui causent des dommages irréparables aux populations et à leur bien-être. L'Argentine se joint aux autres pays pour dénoncer le blocus et réaffirme sa prise de position contre de telles mesures, ainsi que son appui indéfectible à l'appel à la levée du blocus lancé par Cuba.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais féliciter le Ministre des affaires étrangères de Cuba du vote à une majorité écrasante dont a bénéficié la résolution 67/4, adoptée ce matin. Nous avons voté pour la résolution qui vient d'être adoptée au titre du point 41 de l'ordre du jour sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Les vues de la République islamique d'Iran sur cette question importante ont été exprimées avant le vote ce matin dans la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés. Toutefois, en expliquant notre vote après le vote, je tiens à dire ce qui suit.

Le blocus unilatéral a de vastes effets négatifs sur les entreprises et les citoyens de pays tiers, violant ainsi leurs droits souverains. La République islamique d'Iran réaffirme sa vive préoccupation face aux effets nuisibles pour d'autres pays du caractère extraterritorial du blocus, ce que nous considérons être un argument supplémentaire en faveur de l'élimination rapide de toutes les sanctions non fondées.

L'Assemblée a, à maintes reprises, rejeté l'imposition de lois et de règlements ayant un impact extraterritorial et toutes autres formes de mesures

coercitives économiques qui nuisent au progrès et à la prospérité de tous dans le monde entier. L'Assemblée a également demandé aux États de respecter leurs obligations au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international et d'abroger et annuler les lois et mesures qui ont des effets extraterritoriaux sur d'autres États. Le blocus, notamment à cause de ses effets extraterritoriaux, porte atteinte à la prospérité économique des pays ciblés. Les sanctions augmentent le prix des produits de base et de l'énergie et limitent l'accès des États aux marchés, aux investissements, aux technologies et aux services financiers, et même aux manifestations scientifiques, éducatives et culturelles, ce qui contribue à la stagnation socioéconomique et entrave les bonnes relations entre les nations. Des exemples de ces embargos sont les mesures imposées unilatéralement à Cuba et à l'Iran, qui ont fait peser une pression additionnelle sur les pays ciblés.

Il est déplorable qu'en dépit du rejet annuel par l'Assemblée générale du blocus imposé à Cuba, celui-ci reste en vigueur. Nous voyons dans son application un affront à l'opinion mondiale et un acte qui porte gravement atteinte au multilatéralisme et à la crédibilité de l'ONU elle-même. Le multilatéralisme reste la meilleure voie à suivre pour régler les différends et garantir la coexistence pacifique entre les États. La République islamique d'Iran a donc appuyé toutes les initiatives contre les embargos en tant qu'instruments destinés à exercer une pression politique et économique sur d'autres États. Nous continuerons d'appuyer le droit de Cuba d'avoir accès aux échanges économiques, commerciaux et financiers mondiaux afin de promouvoir la coopération et le développement.

Nos liens étroits et notre amitié avec Cuba et le peuple cubain nous poussent à nous opposer vigoureusement au blocus et nous insistons sur l'urgente nécessité de mettre fin à ces mesures inhumaines contre Cuba et d'autres pays en développement et d'appliquer pleinement la résolution qui vient d'être adoptée (résolution 67/4).

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous saisissons cette occasion pour féliciter le peuple et le Gouvernement cubains de l'adoption de la résolution 67/4, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », qui a recueilli l'appui de presque tous les Membres de l'Assemblée générale. Les peuples du monde se sont opposés clairement et avec force aujourd'hui à la grave injustice faite au peuple

cubain. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Ministère des affaires étrangères de Cuba de sa participation à cette réunion historique où l'Assemblée générale a adopté cette résolution cruciale.

La question de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique a été et continue d'être un problème pour l'ONU, malgré de nombreux appels à le supprimer. C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud tient à réaffirmer son appui à la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Ce faisant, l'Afrique du Sud appuie la résolution qui vient d'être adoptée.

Le maintien par les États-Unis d'Amérique du blocus imposé à Cuba représente une violation flagrante du principe d'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. En outre, le blocus constitue une violation du droit international et son imposition fait fi des nobles principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

En raison des lois et réglementations qui définissent le blocus, Cuba ne peut ni exporter ni importer librement des produits et des services vers les États-Unis ou en provenance des États-Unis. Elle ne peut pas utiliser des dollars américains pour s'acquitter de ses transactions financières internationales ou ouvrir des comptes dans les banques de pays tiers. Cuba n'a pas non plus le droit d'obtenir des crédits d'institutions internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou la Banque interaméricaine de développement. En outre, les liens économiques bilatéraux entre Cuba et l'Afrique du Sud, notamment, ainsi qu'avec d'autres nations amies en général, sont entravés et restreints par la législation nationale des États-Unis. Cela cause de lourds préjudices économiques et sociaux à la population civile cubaine, qui pâtit le plus de cette injustice. Cette situation doit prendre fin.

Nous estimons que le blocus viole les droits de la population cubaine au développement socioéconomique. C'est donc sur cette toile de fond que l'Afrique du Sud s'est toujours associée à la majorité des pays pour s'opposer à tous les aspects du blocus et à l'action unilatérale des États-Unis.

L'Afrique du Sud est heureuse d'annoncer qu'un accord a été dûment ratifié par l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud sur la question de l'assistance économique à Cuba. L'accord et les documents de ratification ont été soumis au Président pour ratification

finale. On pense que toutes les formalités seront achevées d'ici à la fin de 2012. C'est une grande avancée dans les relations et la coopération et cela réaffirme l'attachement et l'appui constant de l'Afrique du Sud à Cuba.

La communauté internationale reconnaît l'action remarquable de Cuba dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la biotechnologie en Amérique latine, aux Caraïbes, en Afrique et dans le monde sous-développé en particulier ainsi que dans le monde en général. Un total de 321 Sud-Africains qui ont obtenu un diplôme à Cuba exercent en tant que médecins dans divers hôpitaux sud-africains, et 408 autres Sud-Africains étudient actuellement la médecine à Cuba. En outre, l'accord étendu de coopération en matière de santé signé entre les deux pays à Pretoria le 25 mai, à l'occasion de la Journée de l'Afrique, prévoit notamment de former 1 000 autres étudiants sud-africains à Cuba afin de remédier à la pénurie de médecins dans le pays. Le blocus paralyse cette contribution remarquable au développement économique et social et entrave l'amélioration de la vie des pauvres.

L'Afrique du Sud appuie donc la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et nous ne reconnaissons pas les mesures unilatérales et les lois à caractère coercitif qui violent les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les normes du droit international. Nous demeurons reconnaissants à Cuba et à son peuple pour le rôle qu'ils jouent dans notre lutte contre le colonialisme, l'oppression et l'apartheid en Afrique.

M. Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par m'associer aux déclarations prononcées à la 35^e séance par les représentants de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et de la Barbade, petit État insulaire en développement frère, au nom de la Communauté des Caraïbes, et par tous ceux qui sont intervenus en faveur de la résolution 67/4 aujourd'hui.

Ma délégation félicite Cuba de l'adoption de la résolution en la présence de M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba. Comme les années précédentes, les Îles Salomon ont voté pour la résolution vieille de 21 ans, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Nous le faisons alors que le blocus continue de causer d'énormes préjudices, y compris des pertes de vie, et d'aller à l'encontre des principes énoncés dans la Charte des

Nations Unies, ainsi que de la lettre et de l'esprit de la Charte.

Le monde lance tous les ans un appel à notre ami et partenaire, les États-Unis d'Amérique, pour qu'il fasse preuve d'un peu de sensibilité et de compassion face à la gravité de ses sanctions prolongées contre le peuple cubain. Lorsque des sanctions violent le droit humanitaire et le droit international, les embargos causent des souffrances inutiles, et un blocus extraterritorial restreint les aspirations d'un pays au développement, ce qui atteste rien moins que de mauvaises relations entre deux voisins. En d'autres termes, le blocus imposé par les États-Unis est fondé sur le concept que ce qui est mauvais pour Cuba est bon pour les États-Unis d'Amérique.

Il faut instaurer un climat positif et favorable. À cet égard, l'ONU, en tant qu'organisation responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est l'instance appropriée pour traiter de ces questions. Nous nous félicitons donc de la résolution. La résolution est en faveur de la paix. Elle est pour le respect des relations de bon voisinage par principe, tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies. C'est dans cette perspective que les Îles Salomon demandent encore une fois humblement aux États-Unis de tendre la main et de donner une chance à la paix.

La crédibilité de notre Organisation dépend des actions que nous prenons en tant que Membres de cette institution mondiale. La levée du blocus, en particulier par un ami et partenaire disposant d'un pouvoir absolu, établira la relation positive dont ils ont besoin. Nous, Membres de l'ONU, ne devrions pas adhérer au multilatéralisme que lorsque cela arrange les États-Unis et y renoncer quand cela nous convient. Au contraire, nous devons respecter les responsabilités que nous confère la Charte et nous montrer dignes d'elles, car le sort de nos peuples y est lié.

Pendant plus de 50 ans, le peuple cubain a tenu ferme dans ces circonstances difficiles. Nous continuons de saluer la résistance, l'amitié et la solidarité de Cuba qui continue de prêter assistance à des pays du monde entier, y compris les pays du Pacifique et les Îles Salomon, nous aidant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en formant nos étudiants en médecine.

L'Assemblée générale se félicite de la suggestion faite aujourd'hui par le Ministre cubain des affaires étrangères (voir A/67/PV.35) de présenter un projet de programme à son voisin, les États-Unis, afin de

normaliser leurs relations. Ma délégation espère que les États-Unis répondront à cette ouverture de Cuba en levant sans conditions le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et en renforçant le multilatéralisme. Nous continuerons d'appuyer la résolution à l'avenir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote.

Un représentant a demandé la parole afin d'exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : M. Godard est venu répéter, à la Goebbels, la même histoire comme chaque année devant cette Assemblée afin de défendre la politique de Bush et maintenant celle du Président Obama. Peu importe le nombre de fois qu'il la répétera, elle ne deviendra pas vraie pour autant. Seuls quatre paragraphes de ce qu'il a lu aujourd'hui n'étaient pas repris presque mot pour mot de la déclaration de l'année dernière (voir A/66/PV.41). M. Godard se répète et le blocus, un vestige de la guerre froide, ne change pas.

M. Godard ment lorsqu'il affirme respecter le droit des Cubains de décider librement de leur avenir. Nous sommes ici parce que le Gouvernement des États-Unis a essayé d'imposer sa volonté à Cuba pendant un siècle, depuis l'imposition en 1901, grâce à une occupation militaire, de l'amendement Platt qui lui a donné le droit d'intervenir à Cuba et d'occuper la base navale de Guantánamo qu'il continue d'usurper. Nous sommes ici parce que le peuple cubain a défendu son droit à l'autodétermination et à l'indépendance en versant son sang sur le rivage de Playa Girón face à la menace d'un holocauste nucléaire pendant la crise d'octobre 1962, ou crise des missiles. Personne ne pense que le Gouvernement des États-Unis est intéressé par la liberté du peuple cubain après l'avoir souillée pendant un demi-siècle et avoir appuyé des dictatures sanglantes à Cuba et dans toute la région. Il veut avoir à Cuba un gouvernement docile qui sert ses intérêts, et il ne l'aura pas.

Le peuple cubain a conquis seul sa liberté et exerce résolument son droit à l'autodétermination. Il a démontré cette volonté lors de la discussion populaire sur la politique économique et sociale et lors des élections en cours. Il nomme ses candidats; il vote massivement en leur faveur et il les révoque à son choix. Il n'y a pas d'intérêts particuliers à Cuba, ni de corruption, ni de politiciaillerie. Nous ne gaspillons pas 3 milliards de dollars pour des campagnes présidentielles et sénatoriales. Cuba n'est pas une ploutocratie où un pour cent de la population impose ses intérêts.

Il vaudrait la peine d'écouter le peuple des États-Unis et de respecter son droit de décider pour lui-même; d'écouter le peuple qui représente 90 % des citoyens et non la poignée de riches qui bénéficient du système actuel; d'écouter ceux qui veulent occuper Wall Street, au lieu de sauver les banquiers qui reçoivent des primes scandaleuses. Ils devraient cesser de réprimer brutalement les manifestations d'Occupy Wall Street et cesser d'arrêter en masse les manifestants pacifiques et de harceler les immigrants et les minorités.

Je répète que le blocus est un acte de génocide. Je note que M. Godard ne l'a pas nié cette fois-ci. Il faut être cynique pour parler des droits de l'homme, de la liberté, de la prospérité et du bien-être du peuple cubain après avoir écouté les exemples que j'ai donnés des souffrances infligées par le blocus aux enfants de mon pays. Ils devraient arrêter de gaspiller l'argent des travailleurs honorables, dont les impôts servent à payer des mercenaires et des agents spéciaux, et éliminer le budget quadriennal de plus 196 millions de dollars pour fabriquer de prétendus dissidents.

M. Godard, qui a dirigé pendant des années le Bureau du Coordinateur des affaires cubaines à Miami, sait pertinemment de quoi je parle. Le Gouvernement des États-Unis n'a aucune autorité morale pour parler des droits de l'homme. En outre, ce qui s'ajoute à un bilan historique déplorable d'agressions militaires et de coups d'état, il est responsable de dizaines de milliers de disparitions, d'assassinats et d'actes de torture. Il est responsable de dizaines, voire de centaines d'exécutions extrajudiciaires, d'actes de torture, d'enlèvements, de vols secrets, d'emprisonnements secrets et de l'existence du camp de concentration de Guantánamo.

S'ils pensent que nous utilisons le blocus comme un prétexte, qu'ils se débarrassent du prétexte et qu'ils le prouvent. Si le Gouvernement des États-Unis souhaite faciliter l'achat de produits agricoles cubains, il devrait éliminer les restrictions discriminatoires à la

vente; permettre les crédits privés; accepter les normes du commerce international; autoriser l'utilisation de navires d'autres pays et ne pas les pénaliser pendant six mois; permettre l'exportation de produits cubains contre l'achat de denrées alimentaires qui ont été en forte baisse à cause des conditions que le Gouvernement des États-Unis impose aux producteurs et qui ont poussé nos importateurs cubains à chercher de meilleurs marchés; promouvoir le libre échange d'informations; lever le blocus dans le secteur des télécommunications; permettre à Cuba de se connecter aux câbles sous-marins afin d'améliorer l'accès à Internet; mettre fin aux émissions de radio et de télévision illégales et subversives; permettre l'achat de logiciels américains et la formation de spécialistes; mettre fin aux restrictions en matière de technologies de l'information et permettre l'utilisation de services qui apportent un appui technique mais dont l'exportation à Cuba est jusqu'ici interdite.

S'ils veulent davantage d'échanges et de contacts entre nos peuples, ils devraient respecter le droit constitutionnel et la liberté des citoyens des États-Unis de se rendre à Cuba comme dans n'importe quel autre pays. Ils devraient cesser d'imposer des restrictions à l'obtention d'autorisations de voyage et accepter que le fait de se promener, d'écouter de la musique cubaine et de danser, n'est pas un crime et peut faire partie des activités proposées par les agences de voyage.

S'ils veulent que les jeunes aient une meilleure éducation, les programmes de coopération et d'échange universitaires doivent être autorisés, y compris les bourses dans tous les domaines des sciences et technologies; il faut mettre un terme aux cours de formation subversifs et illégaux proposés par la Section des intérêts américains à La Havane; et lever les obstacles à la coopération internationale dans le domaine médical.

Le représentant des États-Unis ment quand il affirme que son pays est un des principaux donateurs de l'aide humanitaire fournie à Cuba. Il a utilisé des chiffres erronés, incluant les millions de dollars utilisés par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) pour renverser l'ordre constitutionnel dans mon pays, le montant des droits de licences commerciales qui n'ont pas été accordées, et les

donations modestes mais généreuses et très appréciées que des organisations non gouvernementales, en dépit des politiques menées par leur gouvernement, envoient à Cuba, après avoir surmonté d'énormes obstacles. Les émigrés cubains, comme d'autres émigrés, envoient les économies faites en travaillant dur. Il ne s'agit pas d'une aide humanitaire fournie par le Gouvernement des États-Unis.

M. Alan Gross a été condamné à l'issue d'un procès équitable pour avoir mené des opérations clandestines financées par le Gouvernement des États-Unis et utilisé des technologies non commerciales contre l'ordre constitutionnel cubain. Ces actes ont été prévus et sanctionnés par la législation des États-Unis. M. Godard ment quand il dit que M. Gross a aidé la communauté juive à avoir accès à Internet. Le Gouvernement des États-Unis est responsable de la situation dans laquelle se trouve M. Gross, et il pourrait commencer par discuter sérieusement de cette affaire avec le Gouvernement cubain.

Le Président Obama a l'occasion de faire la différence et de laisser dans l'histoire le souvenir d'avoir changé une politique erronée qui n'a pas donné de résultats pendant plus de 50 ans et a entraîné des souffrances humaines irréparables et d'innombrables violations des droits de l'homme. Alors, M. Godard pourra peut-être revenir à l'Assemblée pour dire que quelque chose a vraiment changé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 41 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais faire l'annonce suivante concernant les travaux de la plénière. L'examen du point 32 de l'ordre du jour, « Les diamants, facteur de conflits », initialement prévu pour le jeudi 6 décembre, a été reporté au lundi 17 décembre.

La séance est levée à 16 h 35.